

24 - Ressources budgétaires 2015-2016 - Modification de la délibération du 18 juin 2015

M. l'Adjoint LEUBA, Rapporteur : Dans sa séance du 18 juin 2015, le Conseil Municipal a adopté les tarifs 2015-2016 pour les activités dans les Maisons de Quartier municipales.

Suite à une erreur matérielle de saisie dans la délibération, pour les tarifs QF 4 et 5 concernant les allocataires sans Aide aux Temps Libres (ATL), des modifications doivent être apportées à cette délibération.

Suite à une erreur matérielle dans l'annexe 2, il est proposé de modifier les tarifs pour les QF 4 et 5 du tableau «Allocataire sans Aide aux temps libres» (ATL).

QF 4 (641 à 775) : 10,40 € au lieu de 11,25 €

QF 5 (776 à 900) : 11,00 € au lieu de 10,40 €.

TARIFS 2015-2016 Accueil de loisirs vacances scolaires Allocataire sans Aide au Temps Libre (ATL)

QF Ville	QF 1 < 450	QF 2 451-530	QF 3 531-640	QF 4 641-775	QF 5 776-900	QF 6 901-1200	QF 7 1 201 - 2 062	QF 8 > 2 062	CAGB hors Besançon	Hors CAGB
Journée avec repas	7,20	8,10	9,99	10,40	11,00	11,30	12,20	17,00	19,10	20,10
Journée sans repas	5,10	5,80	6,87	7,44	8,27	9,27	10,27	13,00	13,56	14,56
Demi-journée sans repas	3,10	3,60	4,84	5,20	5,83	6,83	7,83	9,25	10,39	11,39

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à adopter les modifications apportées à la délibération des tarifs 2015-2016 du 18 juin 2015.

«M. LE MAIRE : Il n'y a pas de remarques ? Des abstentions ? C'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 7, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Récépissé préfectoral du 28 septembre 2015.